



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accidents

Question écrite n° 6031

Texte de la question

M. Yves Jégo attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur la législation en vigueur concernant la vente d'alcool dans les stations-service. En effet, la vitesse au volant, aujourd'hui stigmatisée à l'extrême, constitue une cause importante d'accident, mais l'alcool constitue certainement un autre fléau endeuillant nos routes. Il est dès lors surprenant, alors que les pouvoirs publics, à grands renforts médiatiques, multiplient les campagnes de prévention et de répression, de constater que la quasi-intégralité des stations-service de France propose à ses visiteurs des rayons où il est possible de se procurer de l'alcool. Cela représente certes un bénéfice non négligeable pour les gestionnaires de ces stations, mais une politique cohérente de lutte contre l'insécurité routière pourrait justifier que l'on s'interroge sur le maintien d'une telle situation. Aussi souhaiterait-il connaître la position du Gouvernement par rapport à la vente d'alcool dans les stations-service.

Données clés

Auteur : [M. Yves Jégo](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6031

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 novembre 2002, page 3948